

à donner l'origine d'un texte qu'il cite, il est tenu de la fournir à la Chambre ou au comité? J'ai demandé au député, aussi poliment que je l'ai pu, l'origine du texte qu'il citait. Cela m'intéresse et j'aimerais le savoir. J'aimerais voir s'il s'agit d'un texte digne de foi, qu'il vaut la peine d'entendre.

M. le président suppléant: Je ne me suis pas aperçu que le député de Lethbridge citait un texte. Si c'est ce qu'il faisait, il devra évidemment indiquer l'origine de ce texte.

M. Blackmore: Je l'ai signalé à trois ou quatre reprises. Si le ministre n'avait pas été si occupé à parler au ministre de la Justice, il saurait que j'ai répété à maintes reprises que les faits que je signale actuellement m'ont été communiqués par un commentateur qui a écouté et noté ces choses.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle sorte de commentateur le député est-il en train de citer? Assurément, nous ne devrions pas être priés d'écouter un discours anonyme par quelqu'un dont nous n'avons jamais entendu parler.

Une voix: Nous avons dû nous y résigner assez souvent.

M. Blackmore: Que le ministre ne tienne pas compte de cette personne, s'il le préfère.

L'hon. M. Pickersgill: Je vous demande de la nommer. Au contraire, je tiens à m'occuper d'elle.

M. Blackmore: Le ministre n'a pas besoin de connaître son nom.

Des voix: Règlement.

M. le président suppléant: Je pense que l'honorable représentant de Lethbridge a soulevé une difficulté. Sauf erreur, au début il ne citait personne, mais il exprimait ces choses en se servant de ses propres mots.

L'hon. M. Pickersgill: Le député a dit qu'il citait.

M. Blackmore: Je rapporte ce que mon correspondant a noté.

M. le président suppléant: Je crois que le député de Lethbridge est à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne lui est pas loisible de citer un autre. S'il veut bien m'accorder son attention, je lui dirai qu'il ne peut se servir de l'opinion des autres, surtout s'il cache ceux-ci sous l'anonymat. Il peut fort bien se rendre garant de la véracité de cette opinion. S'il choisit cette ligne de conduite en faisant siennes, en tant que député, les affirmations qu'il formule, le comité les considérera comme les paroles mêmes du député de Lethbridge et non comme une citation de la source qu'il a consultée. Mais

si le député les donne comme une citation de l'opinion d'un autre, nous voudrions savoir qui en est l'auteur.

M. Blackmore: J'ose croire que vous ne pensez pas que je ne portais pas attention parce que je regardais simplement l'horloge; j'ai suivi chaque phrase et chaque syllabe de votre exposé. Je suis certain que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration cherche l'occasion de me surprendre en faisant une digression afin de pouvoir me faire rappeler à l'ordre. Vous seriez étonnés de savoir combien de fois le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a invoqué le Règlement quand j'ai parlé de sujets de cette nature. Vous pouvez le suivre à la piste, comme une personne aux pieds sales qui marcherait dans la neige.

Pour ce qui est du *Guardian* de Manchester, j'ai essayé de dire deux ou trois fois que ce journal a critiqué la grande campagne qu'a lancée Billy Graham en Angleterre, en mai 1955. Lorsque Clement Attlee a effectué son voyage en Chine communiste à l'automne de 1954, ce journal a écrit:

La dictature communiste est à la Chine ce que le poteau indicateur est au voyageur égaré, ce que le pain et le fromage sont au vagabond, ce que la lampe d'Aladin est au mégalomane. Pour ce qui est de la Chine, elle a trouvé sa panacée.

Comparons maintenant ces propos aux observations de John Ridley, dans le *Daily Telegraph* de Londres:

J'ai quitté la Chine communiste avec un immense soulagement. J'ai connu la Chine avant ce qu'on appelle la "libération", j'y ai trouvé un pays triste et lugubre.

C'est assez pour avoir une idée du *Guardian* de Manchester. Voici maintenant quelques-uns des discours de ce journal que nous a servis Radio-Canada. Patrick Keatley, revue mi-hebdomadaire de Radio-Canada, 28 juillet 1954: Éloge des grandes réalisations de Chou En-laï à Genève, quand l'Indochine a été abandonnée aux communistes:

M. Chou a été invité par la B.B.C. à adresser quelques mots aux auditeurs de la radio anglaise et il a accepté l'invitation. C'est là un fait assez remarquable.

M. Keatley a parfaitement le droit de formuler cette déclaration s'il le désire, mais le point important c'est qu'il est sympathisant communiste. Il affermit la réputation de Chou En-laï et reconforte certainement nos ennemis. Francis Boyd se comporte de la même manière. Radio-Canada a choisi Richard Scott pour donner directement de Genève le reportage de la conférence qui s'y est tenue au cours de l'été de 1954. M. Scott a dit tous les jours de la semaine aux habitants du Canada que le communisme a été bien accueilli en Indochine. Tous les jours il a répété aux Canadiens que les élections